

Musée de
L'AGRICULTURE
du CANADA



Concours de Photographie

pour les membres 2010

Explorez le Musée de l'agriculture du Canada sous une toute autre perspective – à travers une lentille de caméra !

Vous êtes invités à participer à notre 6^e édition du concours de photographie pour membres seulement en soumettant vos meilleures photos. Les photos doivent être prises sur le site du Musée de l'agriculture du Canada. Les catégories pour le concours de photographie 2010 sont les **photographies prises par les adultes** et les **photographies prises par les enfants de 12 ans et moins**. Le 31 octobre 2010 sera la dernière journée pour la soumission de vos photographies. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer aux règlements.

1^{er} prix

Appareil photo numérique SLR
(valeur approximative de 600 \$*)



2^e prix

Une fête d'anniversaire et un renouvellement d'un an de la carte d'adhésion membre aux trois musées de la Société des musées de sciences et technologies du Canada

3^e prix

Un renouvellement de deux ans de la carte d'adhésion membre aux trois musées de la Société des musées de sciences et technologies du Canada

Prix pour la catégorie **enfants de 12 ans et moins** :

1^{er} prix

Appareil photo numérique (valeur approximative de 100 \$)

2^e prix

Un certificat cadeau d'une valeur de 50 \$ pour des articles des boutiques de nos trois Musées

3^e prix

Un casse-tête de votre photographie gagnante

Règlements

Les catégories de photographie sont :

- ❶ Les photographies prises au Musée par les adultes
- ❷ Les photographies prises au Musée par les enfants de 12 ans et moins

- Toutes les photographies doivent être prises au Musée de l'agriculture du Canada, dans des endroits accessibles au public. Il est interdit d'entrer dans les enclos des animaux ou à l'arrière des barrières protégeant les expositions. Les photographies doivent être prises entre le 15 juin 2010 et la date limite de soumission des photographies pour le concours, soit le 31 octobre 2010.
- Le jury choisira les gagnants sur la base de la qualité de l'image, l'originalité, la créativité et la composition technique.
- Seules les photographies imprimées en haute qualité, les photographies numériques sur CD et les photographies numériques envoyées par courriel en format JPEG seront acceptées. Les photographies numériques ne doivent pas avoir été éditées à l'aide d'un logiciel (le recadrage, l'ajustement du format, la netteté et les ajustements numériques de luminosité et de contraste sont autorisés). Toutes les photographies qui seront jugées comme ayant été éditées par logiciel ne seront pas admises. Les photographies couleurs, en noir et blanc et en sepia sont acceptées mais l'original doit avoir été pris dans ce format.
- Le nombre maximal de photographies par participant est de trois.
- Toutes les inscriptions doivent être faites par un membre de la Société des musées de sciences et technologies du Canada (SMSTC). N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de membre.
- Toutes les photographies doivent être prises par un photographe amateur. Un amateur est une personne qui ne vit pas de son art et dont les photographies ne sont pas publiées professionnellement sur une base régulière.
- Les employés de la SMSTC et leur famille immédiate ne sont pas admissibles au concours.
- Pour les photographies soumises par courriel, l'envoi ne doit pas dépasser 2,5MB afin d'assurer la réception du courriel. Le courriel doit inclure le nom du photographe, son numéro de téléphone, son numéro de membre, son âge (s'il a 12 ans et moins). Pour les photographies numériques soumises sur CD, le CD doit être inséré dans un étui et doit être clairement étiqueté au recto avec le nom du photographe, son numéro de téléphone, son numéro de membre, son âge (s'il a 12 ans et moins). Les photographies imprimées doivent être clairement identifiées au verso à l'aide du nom du photographe, son numéro de téléphone, son numéro de membre, son âge (s'il a 12 ans et moins).
- **Les participants doivent conserver leurs photographies numériques originales puisqu'ils devront soumettre une copie haute résolution si leur photo est considérée comme gagnante pour des fins de développement et de publication.** Une copie haute résolution ne peut être envoyée durant la période du concours par courriel si la grosseur dépasse 2,5MB. Les originaux supérieurs à 2.5MB devront être soumis par CD. Une photographie considérée comme gagnante pour laquelle il n'est pas possible de recevoir une copie en haute résolution sera disqualifiée.
- Toutes les photographies soumises deviennent la propriété de la SMSTC et elles ne seront pas retournées. Le photographe donne au Musée le droit de publier la photo sans approbation, compensation ou crédit quelconque, ainsi que le droit d'utiliser l'image à des fins publicitaires.
- Les photographies où figurent une personne doivent être accompagnées d'une renonciation de la personne qui figure sur la photo (ou de son tuteur), indiquant que la SMSTC a la permission d'utiliser l'image. Les formulaires de renonciation seront fournis par le Musée.
- Envoyez les participations par courriel à photo@technomuses.ca. Postez les participations à « Concours de photographie, Musée de l'agriculture du Canada, C.P. 9724, Station T, Ottawa (Ontario) K1G 5A3 » ou déposez-les à l'admission du Musée de l'agriculture du Canada, sur la promenade Prince of Wales.
- La SMSTC n'est pas responsable des photographies endommagées ou volées pendant l'envoi ou en sa possession, bien qu'un soin raisonnable sera accordé à chaque photo. La SMSTC n'est pas responsable des courriels envoyés par des participants mais non reçus par le Musée.